



ACC 52 « Guide pour l'établissement d'une coentreprise »

L'ACC 52 est un guide qui porte sur la formation, le fonctionnement et la gestion stratégiques de la coentreprise comme modèle d'entreprise dans l'industrie de la construction.

Il fournit de l'information utile et se penche sur des questions d'intérêt pour les entreprises œuvrant en construction commerciale qui se demandent si ce modèle leur permettrait de développer, de faire progresser ou d'améliorer leurs entreprises pour mieux atteindre leurs objectifs commerciaux.

Le Guide présente le concept de la coentreprise et décrit les avantages et les risques potentiels inhérents à ce modèle organisationnel.

De plus, il indique et décrit les facteurs importants pour la réussite de la coentreprise :

- Une vision partagée du succès
- Une participation appropriée des sociétés mères
- Une entente de coentreprise
- L'administration d'une coentreprise est une affaire sérieuse
- Planification des affaires
- Dotation de la coentreprise
- Attention particulière lors de la phase de lancement
- L'importance d'une bonne communication
- Suivi et contrôle

Le Guide fournit également de l'information sur le choix des coentrepreneurs et la gestion des coentreprises et sur les aspects juridiques à prendre en considération, notamment les options de structures juridiques. Il traite enfin des questions d'assurances, de cautionnements et de fiscalité.

Le Guide se termine par une liste de vérification exhaustive des considérations commerciales d'une entente de coentreprise :

- Dispositions générales préliminaires
- Création et objectifs de la coentreprise
- Principes généraux régissant le fonctionnement et l'exploitation de la coentreprise
- Déclarations et garanties standard
- Gestion de la coentreprise
- Participation et intérêts dans la coentreprise
- Questions financières affectant la coentreprise
- Confidentialité, publicité, propriété intellectuelle
- Clauses de manquement aux obligations
- Règlement des différends
- Dispositions diverses.

**Pour vous procurer des exemplaires de l'ACC 52,
veuillez communiquer avec votre association de la construction locale.**

Pour de plus amples renseignements, visitez le site Web de l'ACC - www.cca-acc.com.